

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE n°1 en date du :10/11/2017

École : RPI

Commune : CASSAGNE / MARSOULAS /MAZERES SUR SALAT

Présents : **Représentants des mairies :**

Mme Raufast Emmanuelle (conseillère municipale de Cassagne), M Dougnac Jean Claude (maire de Mazères –Sur- Salat), Mme David Huguette (adjointe du maire de Marsoulas), Mme Sirgant hermine (adjointe du maire de cassagne), M Ader Alexandre (maire de Marsoulas), M Joubé Raymond (maire de Belbèze-en Comminges), M Soumet jacques (maire d'Escoulis), Mme Sartor Délia (conseillère municipale de Mazères- Sur- Salat), M Souquet Philippe (maire de Cassagne).

Représentant du syndicat des écoles Cagire-Salat :

Mme Segard Valérie (Présidente du Syndicat des écoles Cagire- Salat)

Délégués de parents d'élèves du RPI : Mme jacques Mélanie (DPE Mazères-Sur-Salat ce2 cm1), Mme Bei sarah (DPE Mazères-Sur-Salat ce1 ce2), Mme Lacherade Stéphanie (DPE Mazères-Sur-Salat ce2 cm1), Mme Blanc Béatrice (DPE Mazères-Sur-Salat ce1 ce2), Mme Blanc Mélanie (DPE Mazères-Sur-Salat ce1 ce2), M Florin Ludovic (DPE Mazères-Sur-Salat tps ps), Mme Lafitte Clémence (DPE Cassagne ms gs), Mme Gojard véronique (DPE Marsoulas Cm1 cm2).

Représentant de L'APEAI :

Mme Castelle Anaïs (directrice ALAE)

Enseignantes :

Mme Feuillerat Aurélie (enseignante Marsoulas), Mme Nicollet-Do-Rosario Juliette (enseignante Mazères-Sur-Salat), Mme Hulin Gaëlle (enseignante Cassagne), Mme Di-Franco Chantal (enseignante Cassagne), Mme Canal Valérie (enseignante Mazères-Sur-Salat), Mme Rossignol Cécile (enseignante Mazères-Sur-Salat).

Excusés : Mme Bottarel Ingrid (DPE Cassagne Cp ce1), Mme Murciano Jessica (DPE Cassagne Cp ce1), Mme Chagnes Céline (DPE Marsoulas cm1 cm2), Mme Diaz - Lecina Sandra (IEN HG25)

Ordre du jour :

- **EQUIPE ET EFFECTIF**
- **ELECTION DES PARENTS DELEGUES**
- **REGLEMENT INTERIEUR**
- **SEMAINE DES 4 JOURS OU 4 JOURS ½**
- **APE**
- **APC**
- **QUESTIONS DIVERSES : Bus du mercredi 12h Mazères- Sur- Salat /Cassagne, problème d'odeur de fioul à l'école de Cassagne, cantine équilibre alimentaire**

La séance débute à : 18H00

Points à l'ordre du jour	Résumé des échanges et des propositions
Point 1 EQUIPE ET EFFECTIF	<ul style="list-style-type: none">• Rappel des noms des enseignantes et effectifs par classe•
Point 2 : élection des délégués de parents	<ul style="list-style-type: none">• Participation sur chaque site• Présentation des délégués par site

Point 3 Règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement a été donné à lire aux délégués de parents d'élèves, à l'APEAI et aux maires • Vote du règlement
Point 4 Semaine des 4 jours ou 4 jours 1/2	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture de la circulaire. • Avis des enseignants et des mairies
Point 5 APE	Présentation de la nouvelle équipe de l'APE
Point 6 APC	Les jours et horaires retenus par l'équipe enseignante en accord avec le PEDT
Point 7 Questions diverses	Bus trajet du mercredi 12h Mazères/Cassagne, odeur de fioul à l'école de Cassagne, équilibre des repas de la cantine.

La séance se termine à :20h00

Président de séance (Directeur) :

Mme Rossignol Cécile

Secrétaire de séance :

Mme Rossignol Cécile

POINT 1 : Équipe et effectif

Mme Canal Valérie (MAZERES SUR SALAT)

TPS/PS 3TPS et 17 PS (en attente de la rentrée 1 PS et de 3TPS) = 20 élèves
(24 élèves en attente)

Mme Di Franco Chantal (CASSAGNE)

MS/GS 9MS et 11 GS = 20 élèves

Mme Hulin Gaëlle (CASSAGNE)

CP/CE1 18 CP et 7 CE1 = 25 élèves

Mme Rossignol Cécile (MAZERES)

CE1/CE2 11CE1 et 14 CE2 =25 élèves

Mme Nicollet Do-Rosario Juliette (MAZERES)

CE2/ CM1 9 CE2 et 17 CM1= 26 élèves

Mme Feuillerat Aurélie (MARSOULAS)

CM1/CM2 9 CM1 et 16 CM2= 25 élèves

TOTAL RPI : élèves présents : 141

élèves inscrits : 145 élèves

POINT 2 : Élection des délégués de parents d'élèves

MARSOULAS :

Taux de participation : 75.5%

Elues : Mme GOJARD véronique (Titulaire) et Mme CHAGNES Céline (suppléante)

CASSAGNE :

Taux de participation : 52,27 %

Elues : Classe MS/GS Mme LAFITTE Clémence (Titulaire) et Mme LEMEUNIER Cécile (suppléante)

Classe CP/CE1 Mme BOTTAREL Ingrid (Titulaire) et Mme MURCIANO Jessica (suppléante)

MAZERES SUR SALAT:

Taux de participation : 60.6%

Elues : Classe CE1/CE2 Mme BLANC Béatrice (Titulaire) et Mme BLANC Mélanie (suppléante)

Classe CE2/CM1 Mme JACQUES Mélanie (Titulaire) et Mme LACHERADE Stéphanie (suppléante)

POINT 3 : REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a été préalablement donné aux membres du conseil d'école. Beaucoup de modifications ont été apportées à l'ancien règlement ces dernières prennent en compte le règlement type départemental de l'IA 31. Dernière modification demandée par la mairie de Cassagne **4,1 Utilisation des locaux**

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

POINT 4 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE : semaine des 4 jours ou 4 jours $\frac{1}{2}$

Rappel du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques .Le calendrier départemental de l'organisation du temps scolaire rentrée septembre 2018 a été au préalable distribué aux membres du conseil d'école. Un rappel est fait sur la date butoir du 8 décembre 2017.

Parents d'élèves : Résultats du sondage 87 réponses

4 jours 43 (soit 49,425 %)

4,5 jours 43 (soit 49,425 %)

1 ne se prononce pas (soit 1,15 %)

Sondage distribué par les mairies à chaque élève.

Point de vue des enseignantes : après concertation en conseil des maîtres, les enseignantes sont favorables au maintien de la semaine des 4 jours $\frac{1}{2}$ avec les horaires actuels à savoir 15 minutes de plus sur la plage méridienne et deux jours (mardi et jeudi) avec une sortie de classe à 15h30. Les enseignantes notent un bienfait pour les enfants de cette organisation. Les enfants sont plus calmes et reposés lors de la reprise à 13h45. Un passage au 4 jours

alourdirait les journées de classe des enfants. 5 matins par semaine sont plus propices aux apprentissages.

Mairies

Le maire de Mazères se dit favorable aux 4 jours 1/2. Il pense que les enseignantes montrent bien leur professionnalisme et leur attachement à l'intérêt de l'enfant en se prononçant pour la journée des 4 jours 1/2.

D'après lui, les experts montrent que dans l'intérêt de l'enfant il est souhaitable d'allonger la semaine à raison de 4 jours 1/2. Si le mercredi est journée libre nous allons basculer dans l'extrascolaire. Les mairies seront amenées à accueillir les enfants. A présent seul le périscolaire donne droit aux aides des contrats aidés ainsi qu'une dérogation au niveau du nombre d'animateurs encadrants par enfant.

Mme SEGARD : revenir à 4 jours est une mesure dérogatoire et sur avis du DASEN. Des calculs ont été réalisés et ils révèlent qu'il n'y a pas de réelles économies financières pour le passage aux 4 jours. Nous avons discuté au bureau pour présenter la décision le 14 novembre 2017 lors du comité syndical. Notre objectif est de ne pas limiter notre décision à l'aspect purement financier mais de prendre en compte la scolarisation sur un territoire rural. Le syndicat des écoles du Cagire et la mairie de Cassagne ne se prononcent pas comme convenu en réunion. Ils attendent la réunion du 14 Novembre.

L'ensemble des écoles du Syndicat des écoles du Cagire ont fait participer les familles des élèves de CM2 à ce sondage comme demandé par l'IA. Ils ont un rôle important d'aide à la prise de décision compte tenu de leurs différentes expériences en la matière (semaine des 4 jours et 4 jours $\frac{1}{2}$).

Les horaires de la semaine à 4 jours seraient 9h 12h et 13h30 16h30 avec les APC de 16h30 à 17h ou 17h30 en sachant qu'elles devront se faire avant le passage des bus. Ceci nécessitant l'accord du conseil général pour un ramassage scolaire à 17h00 ou 17h30 et la nécessité d'un accueil des élèves n'allant pas en APC. Ceci représenterait un coût supplémentaire pour les collectivités locales.

CONCLUSION :

Décision des membres du conseil d'école de ne pas voter ce jour.

Les délégués de parents exposeront les différents points de vue sur la semaine des 4 j et 4,5 jours présentés lors du conseil d'école aux parents d'élèves pour que ces derniers puissent se prononcer à nouveau. Ils souhaitent se réunir pour élaborer un outil commun à tout le RPI. Anaïs Directrice de L'APEAI propose de demander l'avis aux enfants du RPI. Elle fera remonter les résultats de ce sondage.

Un conseil d'école extraordinaire se tiendra **le Vendredi 1^{er} décembre 2017 conseil d'école 18h00 à Cassagne.**

POINT 5 : APE

Présentation de la nouvelle équipe : Mme DE LEIRAS Elisabeth, Mme DELPORTE Laurence et Mme DACOSTA Fabienne.

Prochaines actions : un livre de recettes du RPI, un loto des écoles qui aura lieu le 9 décembre 2017 et un marché de Noël le 16 ou le 17 Décembre.

POINT 6 : APC

Lors des réunions du comité de pilotage du PEDT, les enseignantes en accord avec le PEDT et les nouveaux horaires feront leur APC (aide aux enfants ayant des besoins particuliers ou actions menées dans le cadre du projet d'école) le mardi de 15h30 à 16h30 sur les 3 sites. Pour que tous les enfants puissent découvrir et participer à toutes les activités proposées.

POINT 7 : QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS

1. BUS

*** A plusieurs reprises, des enfants ont raté le bus le mercredi midi à Mazères (trajet Mazères Cassagne).**

Comment cela se passe t'-il ? Est-ce que les enfants sont comptés avant que le bus démarre ? Y a-t-il une liste dans le bus ? Et si non est ce qu'il n'en faudrait pas une ? Les accompagnants ne devraient-ils pas avoir une liste des enfants ou au moins connaître le nombre d'enfants à transporter. A Cassagne, les accompagnants ont la liste des enfants.

La mise en place d'une liste est compliquée compte tenu des nombreux changements qui ne sont pas connus des municipalités (absences, enfants prenant le bus ou récupérés par la famille). Les municipalités et les enseignantes doivent travailler dans le même sens en rappelant aux élèves et aux personnels les règles du ramassage scolaire. Les parents essayeront de responsabiliser leur enfant sur cette question. Le dispositif tel qu'il est actuellement assure la sécurité des enfants. Aucun enfant ayant raté le ramassage scolaire n'est resté seul sur un site. Il est aussitôt pris en charge par les municipalités et l'APEAI.

2. ODEUR DE FIOUL SUR L'ECOLE DE CASSAGNE

*** Plusieurs parents sont inquiets des odeurs de fioul qu'ils peuvent sentir en accompagnant leur enfant à l'école (classe de MS/GS de l'école de Cassagne). Ces odeurs d'essence ont pu être senties à plusieurs reprises ces derniers temps dans le couloir où les enfants se lavent les mains et accrochent leur affaires, et ce alors même que les portes et fenêtres étaient parfois grandement ouvertes. Certains parents ont également senti cette odeur dans la salle de classe dans la partie la plus proche du couloir. Les parents sont inquiets que les enfants puissent respirer des odeurs de fioul dans leur école.**

Les parents souhaiteraient donc savoir :

- quel est l'âge de cette chaudière?**
- est-elle est toujours conforme aux normes de sécurité que ce soit au niveau de l'appareil lui-même ou de son installation (système de ventilation)?**
- Qu'en est- il de son entretien?**
- Est ce que ces odeurs de fioul que respirent nos enfants à l'école sont bonnes pour leur santé, notamment au vue de la durée d'exposition et de la répétitivité?**
- Ne faudrait-il pas changer de moyen de chauffage?**
- Certains parents qui ont des aînés qui ont été scolarisés sur cette même classe rapportent que des problèmes d'odeurs de fioul étaient déjà présents.**

Les parents souhaiteraient savoir quelles sont les mesures que compte prendre la mairie de Cassagne pour que les enfants ne respirent plus d'odeurs de fioul dans leur école rapidement?

Mme HULIN et Mme Di Franco :

Effectivement l'odeur peut se sentir au niveau du perron et du couloir mais pas dans la salle de classe. En tant qu'enseignantes si elles avaient pensé qu'il y avait un quelconque danger, elles en auraient immédiatement parlé à la mairie.

Le 13 octobre 2017 Mme Lafitte et Mme Sirgant ont eu un entretien téléphonique à ce sujet. Cet échange a donné lieu à une étude approfondie sur le sujet de la part de la mairie de Cassagne.

Mme Sirgant répond aux questions de manière précise et complète :

La mise en service de la chaudière date de 2003. Sa durée de vie est d'environ 30 ans.

Un technicien est passé le 16 octobre 2017 et a procédé à la vérification de la chaudière. Il a testé les émanations, le rendement et la combustion et aucune anomalie ni dysfonctionnement n'ont été constatés. Le taux de monoxyde de carbone relevé dans l'air ambiant est de 0. Au niveau de la combustion les relevés des gaz, oxygène, dioxyde de carbone ainsi que monoxyde de carbone sont normaux.

Le compte rendu sera transmis à Mme HULIN. Le technicien ne relève dans son compte rendu aucune fuite ni défaut d'étanchéité au niveau de la cuve. La chaudière et les installations sont conformes aux normes de sécurité et l'entretien de la chaudière se fait tous les ans conformément à la loi. Mme SIRGANT a appelé le centre antipoison de Toulouse après le passage du technicien et il lui a été répondu que le principal danger lié à la combustion était les émanations de CO₂ et de monoxyde de carbone et que si les résultats de la vérification des installations étaient dans les normes le danger était extrêmement faible pour l'homme mais que ces odeurs pouvaient cependant générer des maux de tête, des nausées ainsi qu'une irritation temporaire des muqueuses et sans séquelle.

Il convient comme pour tous produits issus du pétrole et qui représente un danger en cas d'usage inapproprié de respecter des règles de sécurité : entretien régulier des installations par des professionnels et pour éviter les gênes occasionnées par les odeurs l'installation de la cuve doit être située dans un espace ventilé et aéré.

Pour l'instant le changement du moyen de chauffage n'est pas envisagé par la municipalité car ce dernier est conforme aux règles de sécurité.

La mairie de Cassagne a cependant pris des mesures pour essayer d'empêcher la dispersion de ces odeurs qui venaient de la mise à l'air libre de la cuve : la sortie de l'évent a été remontée au-dessus du toit de l'école (7 à 8m de hauteur) et sous les classes un local a été construit autour de la cuve.

Depuis la rentrée pas d'odeur notée par les enseignantes. Les parents étaient inquiets et se sont posés des questions par rapport à la dangerosité des émanations du fioul. Ils remercient la mairie de Cassagne pour leur réactivité.

3. EQUILIBRE DES REPAS DE CANTINE

*** Plusieurs parents ont constaté un problème d'équilibre dans les menus de la cantine. Les repas sont trop riches avec peu de crudités / fruits frais présents. La matière grasse est souvent privilégiée dans les produits laitiers (4 fois sur 5, il y a du fromage, au mieux 3 fois sur 5 sur la semaine). Est- il possible de relayer ces remarques au prestataire pour qu'il les prenne en compte?**

Jean Claude Dougnac maire de Mazères Sur Salat propose de faire une réunion avec les parents d'élèves et les mairies pour aborder la question sur les repas de la cantine et prendre des décisions. Il propose aux parents de venir prendre un repas à la cantine comme cela a été fait dans les années précédentes. Cette réunion devra être programmée pour la fin du 1er trimestre.

Le président du syndicat a consulté plusieurs prestataires lors de l'appel d'offre sur l'ensemble des écoles du Cagire. C'est le prix du repas qui importe le plus dans ce choix. Ce prestataire n'a pas fait l'unanimité mais il est actuellement évalué. Toutes les remarques des parents et des municipalités sont prises en compte.

Est- on prêt à franchir le pas de la qualité avec des prix plus élevés ? Nous n'avons pas la capacité de nous prononcer ensemble pour fournir les repas que l'on souhaite pour nos enfants (maison de retraite, collège de Salies du Salat)

*** Un parent demande s'il serait possible que son enfant puisse prendre un panier repas pour midi car il ne mange presque rien à la cantine.**

Cette question a été abordée lors du dernier conseil d'école du 23 mai 2017.

Cela n'est pas possible pour plusieurs raisons :

- Pas d'équipement adapté pour respecter la chaîne du froid,*
- Plusieurs services sur certaines écoles,*
- Incapacité de multiplier les tâches du personnel (lunch box et repas de cantine)*

Les repas fournis par les parents sont possibles dans le cadre d'un PAI qui nécessite une alimentation particulière (allergie alimentaire). Ceci est d'ailleurs mis en place pour certains enfants du RPI.

Un rappel est fait : La cantine n'est pas obligatoire. Chaque parent a le droit de venir chercher son enfant et de le faire manger comme il le souhaite. Il est important que les enfants apprennent la vie en collectivité et qu'ils partagent des moments autour d'un même repas.

Questions reçues hors délais en vigueur

MARSOULAS :

Problème d'hygiène et de propreté des locaux. Les toilettes sont sales et les portes ne ferment pas à clé .Le ménage laisse à désirer dans la salle de classe et les toilettes. Les fenêtres de la classe sont ouvertes en grand le matin pour aérer la classe car elle sent mauvais.

Le maire et l'adjointe répondent qu'ils sont étonnés et invitent Mme Gojard à ne pas s'arrêter aux dires des enfants et de venir constater par elle-même. Le maire précise qu'il va être attentif à présent sur ce point.

MAZERES SUR SALAT

-Les enfants ont-ils droit aux ballons, cage de foot ou autre à la récréation ?

Il y a des ballons et une cage de foot. Les enfants peuvent jouer au ballon.

- Un planning est mis en place afin que les enfants puissent profiter pleinement de cela ? Est-il respecté ?

Les délégués d'enfants n'ont pas encore été élus. Ils mettront en place un planning des jeux de ballons dans la cour.

- A la cantine les enfants ont-ils la distribution de sel, mayonnaise, ketchup ?

Monsieur le maire répond que les enfants, comme sur tous les sites, peuvent avoir du sel, de la mayonnaise et du ketchup.

Mme Feuillerat souhaite remercier la mairie de Marsoulas pour les différents travaux réalisés durant les vacances scolaires : toutes les fenêtres ont été changées (double vitrage) et un abonnement à internet (box wi-fi) a été pris uniquement pour l'école. Elle mesure l'investissement que c'est pour une petite commune et tient donc à le souligner.